

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

---

## Arrêté du 22 avril 2025

### **modifiant l'arrêté du 19 avril 2025 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers**

**Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et la directrice générale du Centre national de gestion,**

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférence des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférence des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2025 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2025 modifiant l'arrêté du 19 avril 2025 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers.

## **Arrêtent**

### **Article 1er**

La liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de maîtres de conférence des universités-praticiens figurant à l'article 1 de l'arrêté du 19 avril 2025 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Les lignes suivantes :

«

#### **4302 - RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE**

##### **Concours type 1**

M. Joseph BEN ZAKOUN

#### **4402 - PHYSIOLOGIE**

##### **Concours type 1**

Mme Estelle PRUVOST (nom d'usage ROBIEUX)

## **4802 - MÉDECINE INTENSIVE-RÉANIMATION**

### **Concours type 1**

Mme Martine JACQUIER

## **82 - SCIENCES BIOLOGIQUES, FONDAMENTALES ET CLINIQUES**

### **Concours de type 1**

Mme Camille CHAIGNEAU

»

Sont remplacées par les lignes suivantes :

«

## **4302 - RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE**

### **Concours type 1**

M. Joseph BEN ZAKOUN (nom d'usage BENZAKOUN)

## **4402 - PHYSIOLOGIE**

### **Concours type 1**

Mme Estelle PRUVOST (nom d'usage PRUVOST-ROBIEUX)

## **4802 - MÉDECINE INTENSIVE-RÉANIMATION**

### **Concours type 1**

Mme Marine JACQUIER

## **82 - SCIENCES BIOLOGIQUES, FONDAMENTALES ET CLINIQUES**

### **Concours de type 1**

Mme Camille CHAGNEAU

»

## **Article 2**

Le directeur général des ressources humaines et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 avril 2025

Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour le ministre et par délégation

La cheffe du département des  
enseignants-chercheurs de santé



Feryel KARROUCHA

Pour la directrice générale du Centre  
national de gestion, et par délégation,  
La cheffe du département de gestion  
des praticiens hospitaliers

Séverine MASSON

